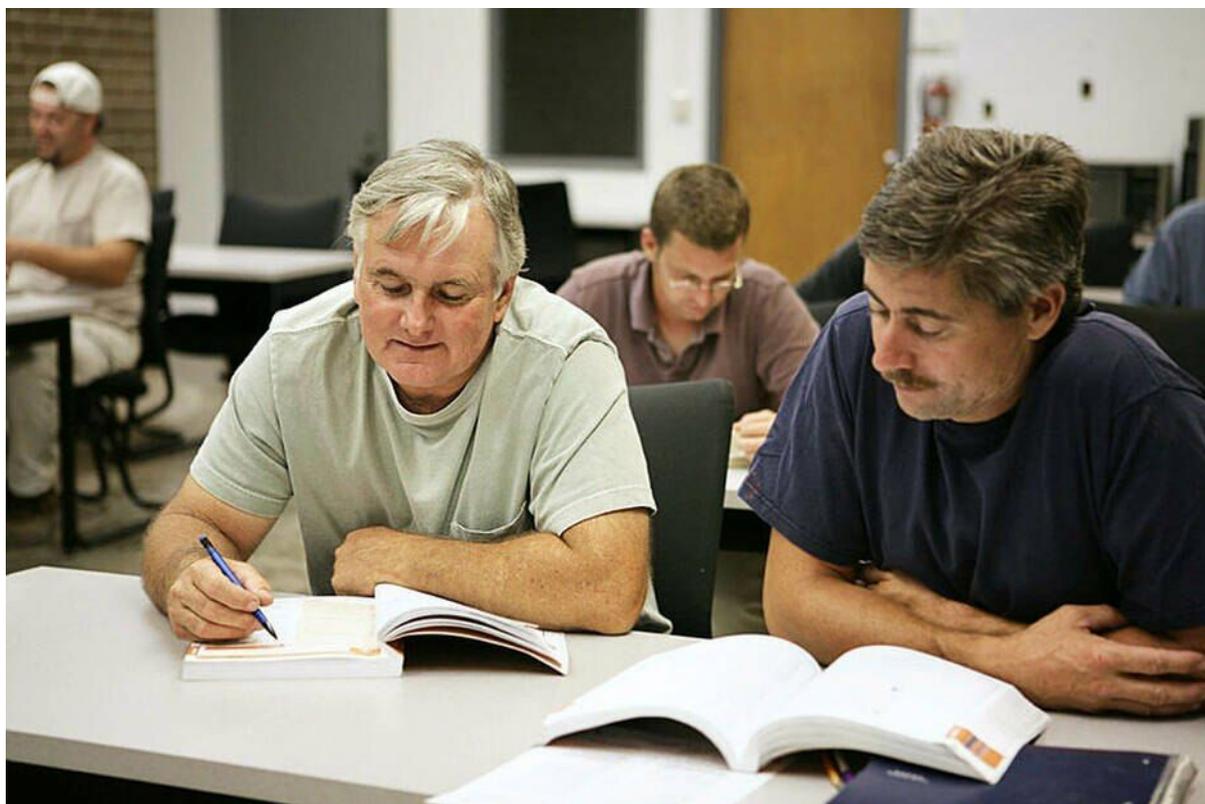


L'application de la loi avenir professionnel doit être conforme à son esprit originel

Adoptée il y a un an, la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel a déjà modifié en profondeur le paysage de la formation professionnelle en France. Si les avancées sont considérables et le niveau d'investissement public sans commune mesure, le gouvernement doit à présent veiller à ce que chaque citoyen puisse pleinement en tirer profit. Car personne ne doit rester sur le bord du chemin vers l'emploi que la formation continue permet d'emprunter.



La mise en oeuvre de la loi doit traduire en acte les attentes qu'elle a soulevées. Et, avant toute chose, il appartient sans tarder aux pouvoirs publics, aux prescripteurs et aux financeurs, autant qu'aux organismes de formation de sensibiliser les Français à cet océan d'opportunités qui s'offre à eux. Cet effort doit être de taille pour compenser le manque de connaissance des Français : [d'après notre récent sondage IPSOS](#), seulement 43 % d'entre eux ont les idées claires sur le compte personnel de formation. Plus inquiétant, deux tiers pensent qu'il est nécessaire d'informer son employeur lorsque l'on utilise son CPF, alors même que le droit à la formation est individuel et que le choix d'y recourir demeure souverain.

La volonté des Français de prendre part à des formations ne fait pourtant aucun doute. Ils sont en effet 84 % à juger utile de se former, [selon un sondage récent d'Harris Interactive](#). Mais, au moment de franchir le pas, la marche reste souvent haute. Attendue pour le 21 novembre prochain, l'application Mon Compte Formation permettra de connaître facilement ses droits acquis et, en quelques clics, de souscrire à l'action de formation de son choix.

Le numérique doit rester un support

A cela s'ajoute un deuxième chantier qui fait écho à l'ambition originelle de la loi Avenir professionnel : favoriser le développement d'une offre de formation sur l'ensemble du territoire.

Il faut tout d'abord faire preuve de réalisme s'agissant de l'essor des formations en ligne. Si elles ont ceci d'extraordinaire de faire tomber certaines digues entre nos concitoyens et les savoirs professionnels auxquels ils pouvaient difficilement accéder en raison de leur lieu de vie, elles ne doivent pas constituer l'alpha et l'oméga de l'investissement dans la formation continue, au risque d'exclure encore davantage les plus éloignés du marché du travail. Il est bien sûr tout à fait possible de suivre avec succès une formation 100 % digitale, mais l'absence de suivi en présentiel - plus prosaïquement de cours avec professeur - augmente le risque d'abandon de la formation avant son terme.

Par conséquent, le numérique doit demeurer avant tout un support pédagogique innovant étroitement lié au soutien individualisé qu'est à même d'apporter au stagiaire un organisme de formation. Et, soyons clairs, si le gouvernement entend former 1 million de demandeurs d'emploi et 1 million de jeunes éloignés du marché du travail dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences, il ne pourra y parvenir sans recourir à des moyens humains pour remobiliser, suivre, accompagner et former ces publics prioritaires.

Exonérer les CPF de TVA

Nos concitoyens éloignés de l'emploi le sont aussi des centres urbains et des services publics. Aussi, le maillage territorial de l'offre de formation doit mobiliser les organismes de formation qui, par leur capacité d'investissement, disposent d'un levier majeur pour s'établir dans les zones périphériques.

Encore faudrait-il ne pas les en décourager alors que la conversion du CPF en euros TTC va sinon réduire de 20 % leur chiffre d'affaires sur le CPF, du reste augmenter le coût de leurs investissements de 20 %. Un bien mauvais signal, s'il en fallait, au moment où le gouvernement souhaite bâtir une société de compétences inclusive.

Pour y remédier, il est encore temps dans le Projet de loi de finances 2020 d'exonérer de TVA les montants en euros disponibles sur le CPF des actifs, ou encore de réduire à 5,5 % le taux de TVA sur les organismes de formation. Cela permettrait de garantir leur présence partout sur le territoire, et donnerait la possibilité à tous les Français de développer leurs compétences.

Avoir une offre de formation de qualité, proche des citoyens et dont chacun a connaissance, contribuera à diminuer les fractures numérique, sociale et géographique qui traversent notre pays. Les objectifs de la loi Avenir Professionnel

doivent donc trouver leur prolongement dans sa mise en oeuvre, afin qu'elle ne reste pas lettre morte pour celles et ceux qui en ont le plus besoin.

Natanael Wright, Président de Wall Street English